



86 MONTAMISÉ

15 juin 2025

Grand Prix Cycliste



2^{ème} manche du challenge junior « Entre Clouère et Moulière »

8^{ème} manche du challenge U19 « Arc Atlantique »



Depuis 1972
SNDA TOUZALIN
POITIERS CHATELLERAULT

AIR RAMONAGE SARL



DE LA TOURAINE
ET DU POITOU
BANQUE ET ASSURANCES

Grand Prix Cycliste de MONTAMISE

Nationale Junior

Cycle Poitevin



Depuis 1951

Circuit de 13.6 kms à parcourir 9 fois



Les Horaires de passage prévus

	Kilométrage	passage à 38 km/h	passage à 40 km/h
Départ	0.0	13 h 30	13 h 30
La Roberderie	3.7	13 h 36	13 h 36
Carr Chasseneuil	7.9	13 h 43	13 h 42
Côte de Fontaine	8.8	13 h 44	13 h 43
1 ^{er} passage ligne	13.6	13 h 52	13 h 50
La Roberderie	17.3	13 h 57	13 h 56
Carr Chasseneuil	21.5	14 h 04	14 h 02
Côte de Fontaine	22.4	14 h 05	14 h 04
2 ^{ème} passage ligne	27.2	14 h 13	14 h 11
La Roberderie	30.9	14 h 19	14 h 16
Carr Chasseneuil	35.1	14 h 25	14 h 23
Côte de Fontaine	36.0	14 h 27	14 h 24
3 ^{ème} passage ligne	40.8	14 h 34	14 h 31
La Roberderie	44.5	14 h 40	14 h 37
Carr Chasseneuil	48.7	14 h 47	14 h 43
Côte de Fontaine	49.6	14 h 48	14 h 44
4 ^{ème} passage ligne	54.4	14 h 56	14 h 52
La Roberderie	58.1	15 h 02	14 h 57
Carr Chasseneuil	62.3	15 h 08	15 h 03
Côte de Fontaine	63.2	15 h 10	15 h 05
5 ^{ème} passage ligne	68.0	15 h 17	15 h 12
La Roberderie	71.7	15 h 23	15 h 18
Carr Chasseneuil	75.9	15 h 30	15 h 24
Côte de Fontaine	76.8	15 h 31	15 h 25
6 ^{ème} passage ligne	81.6	15 h 39	15 h 32
La Roberderie	85.3	15 h 45	15 h 38
Carr Chasseneuil	89.5	15 h 51	15 h 44
Côte de Fontaine	90.4	15 h 53	15 h 46
7 ^{ème} passage ligne	95.2	16 h 00	15 h 53
La Roberderie	98.9	16h 06	15h 58
Carr Chasseneuil	103.1	16 h 13	16 h 05
Côte de Fontaine	104.0	16 h 14	16 h 06
8 ^{ème} passage ligne	108.8	16 h 22	16 h 13
La Roberderie	112.5	16 h 28	16 h 19
Carr Chasseneuil	116.7	16 h 34	16 h 25
Côte de Fontaine	117.6	16 h 36	16 h 26
Arrivée	122.4	16h 43	16h 34

Grand Prix de Montamisé

REGLEMENT de l'EPREUVE

ART. 1° Le **Cycle Poitevin** organise **le dimanche 15 juin 2025**, la soixante dixième édition du Grand Prix Cycliste de Montamisé. épreuve placée sous les règlements de la F.F.C.

ART. 2 Cette épreuve est inscrite au calendrier régional réservée aux coureurs juniors

ART. 3° **PARCOURS**

Un circuit de 13.6 kms, à parcourir neuf fois, soit 122.4 kms

Appel sur la ligne d'arrivée, devant le car-podium.

Départ 100m après la ligne à 13h30.

ART 4° **PERMANENCE**

La permanence se tient à la Salle des Fêtes de Montamisé à partir de 10 h.

Chaque concurrent recevra deux dossards et une plaque de cadre. Une caution de 20 € par équipe sera demandée et remboursée à la remise des dossards, à condition que les dossards et plaques ne soient ni coupés ni détériorés.

ART. 5° La réunion des chauffeurs, motards et officiels est prévue au même endroit 12h15 et la réunion des DS suivra à 12h30.

ART. 6° Les engagements se feront par internet. Les renseignements sont à demander à Jean-Marie Boutin, 21 rue de la Vallée à 86360 Montamisé jeanmarieboutin@orange.fr, 06.88.68.01.72

ART. 7° **Radio Course**

Chaque DS devra se munir d'un poste radio auprès du prestataire choisi par l'organisateur, sur le parking de la Salle des Fêtes.

Les informations courses sont émises sur la fréquence suivante : 157.487

ART. 8° **ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE**

Le dépannage des concurrents est assuré par un véhicule automobile « neutre » du Cycle Poitevin et un véhicule par équipe.

ART. 9° **DELAIS D'ELIMINATION** : selon la réglementation en vigueur, mais il peut être modifié par décision du jury des Commissaires. **Les coureurs doublés devront s'arrêter.**

ART. 10 **DOTATION:**

- Classement individuel : **686/20**
- Combativité : **500 sur 5** (150,120,100, 80 et 50)
- Pour le Challenge, voir règlement du challenge.

ART 10 bis **Combativité**

Il sera déterminé lors des franchissements de la ligne d'arrivée, aux deuxième, quatrième, sixième, septième et huitième passage en attribuant 5, 3 et 1 points aux

trois coureurs en tête. Comme il est dit ci-avant les 5 premiers coureurs seront récompensés et le vainqueur recevra une coupe sur le podium.

ART. 11° CONTROLE MEDICAL. S'il doit avoir lieu, il s'effectuera dans un local de la salle des Fêtes. Les numéros de dossards concernés et le lieu seront affichés sur le podium des commissaires.

ART. 12° PROTOCOLE

La cérémonie a lieu sur le car-podium après l'arrivée. Les coureurs devront y présenter dans le quart d'heure qui suit.

Devront s'y présenter dans chaque catégorie :

- Les trois premiers.
- Le vainqueur du prix de la combativité
- Le premier « première année ».
- Le premier coureur de la Vienne.
- Le club vainqueur du classement par équipe.
- L'équipe victorieuse et le vainqueur individuel du challenge.

ART. 13° Le Jury des Commissaires est désigné par la F.F.C. A charge pour lui de faire respecter ce règlement complété par les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

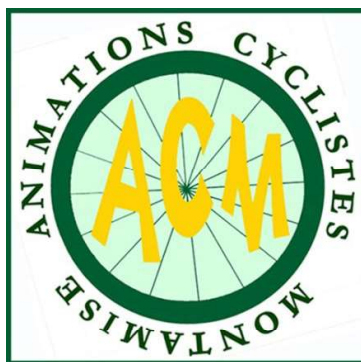
ART.14° Le Cycle Poitevin ne sera pas tenu pour responsable en cas de VOL ou détériorations en tout genre qui pourraient avoir lieu sur les parkings.

ART.15 PENALITES

Le barème de pénalité de la FFC sera, si nécessaire, utilisé par le jury des commissaires, et c'est le seul applicable.

Le responsable du Comité d'Organisation

Jean-Marie Boutin



Plan du Centre de Montamisé

